



Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL)

Mémoire présenté au Comité permanent des finances

Consultations prébudgétaires 2014-2015

Résumé

ACPL

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) est le porte-parole national des avantages qu'offrent les parcs et les loisirs sur la santé et sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Le travail de l'ACPL favorise le bien-être individuel ainsi que la santé et la durabilité de la collectivité.

Possibilité

Pour assurer le bien-être et la santé des personnes ainsi que la vitalité d'une société dynamique, il est essentiel d'offrir des activités de loisir de grande qualité et accessibles. Les gens et les collectivités méritent tous un accès équitable aux activités de loisir, et pourtant, la détérioration physique des infrastructures de sports et de loisirs au Canada empêche grandement de nombreux Canadiens de profiter des avantages qu'offrent les loisirs sur le plan social et sanitaire.

Thèmes connexes

- Assurer la prospérité et la sécurité des collectivités, y compris par le soutien aux infrastructures.
- Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation.

Recommandation

L'ACPL recommande que le budget fédéral de 2015 comprenne une enveloppe annuelle de 925 millions de dollars sur 3 ans par le gouvernement fédéral afin de travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités pour investir dans un programme d'infrastructures qui se consacre expressément à des projets de loisirs et de sports.

Présentation complète

ACPL

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) est le porte-parole national des avantages qu'offrent les parcs et les loisirs sur la santé et sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Le travail de l'ACPL favorise :

- des individus qui connaissent le plus grand bien-être sur le plan mental et physique, qui se sentent concernés et qui apportent une contribution à leur collectivité;
- des collectivités caractérisées par une bonne santé, l'intégration de toutes et de tous, une atmosphère accueillante, une bonne capacité de récupération et un développement viable;
- des milieux naturels et construits qui sont appréciés, protégés et préservés.

L'ACPL atteint ses objectifs en établissant des partenariats sur des mandats communs avec les secteurs de l'activité physique, du sport, de l'environnement, des installations, de la santé publique, de l'éducation, de la justice, du développement communautaire et des services sociaux.

Possibilité

L'ACPL appuie et encourage avec enthousiasme l'objectif visant à améliorer la santé physique et mentale des Canadiens en augmentant les niveaux d'activité de loisirs et de sports. Pour assurer le bien-être et la santé des personnes ainsi que la vitalité d'une société dynamique, il est essentiel d'offrir des activités de loisir accessibles et de grande qualité. Les gens et les collectivités méritent tous un accès équitable aux activités de loisir, et pourtant, la détérioration physique des infrastructures de sport et de loisirs empêche grandement de nombreux Canadiens de profiter des avantages qu'offrent les loisirs sur le plan social et sanitaire.

Tout au long de la première moitié de la dernière décennie, les gouvernements provinciaux et territoriaux (P/T) et les associations sans but lucratif affiliées pour les loisirs et les parcs ont entrepris des études visant à recenser et à évaluer la condition physique des infrastructures de sport et de loisirs partout au Canada. Les résultats de ces études ont servi à estimer que plus de 15 milliards de dollars d'investissements en capital différé ont été nécessaires pour réparer ou remplacer des installations sportives et récréatives existantes. Cette estimation ne prend pas en compte le financement nécessaire pour le développement de nouveaux établissements qui répondent aux besoins liés à la croissance, à l'évolution démographique ou au profil culturel du pays.

En 2006, les ministres P/T responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs ont utilisé cette information comme base pour préconiser un programme national spécial pour les infrastructures qui aiderait à accroître les possibilités pour les Canadiens de s'adonner aux sports, aux loisirs et à l'activité physique au sein de leur collectivité. Reconnaissant que les secteurs des loisirs, des parcs et des sports ont le plus haut taux de participation citoyenne au pays, les ministres P/T ont exhorté tous les niveaux de gouvernement à travailler ensemble sur un mandat

commun pour répondre aux besoins de financement des infrastructures de sports et de loisirs à temps pour les célébrations du 150^e anniversaire du Canada en 2017.

Un certain nombre de programmes ont accordé du financement aux infrastructures de sports et de loisirs depuis la réunion des ministres en 2006. En 2009, le gouvernement du Canada a lancé son Plan d'action économique, qui comprenait un Fonds de stimulation de l'infrastructure de 4 milliards de dollars, qui a financé sur deux ans des projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux et municipaux prêts à démarrer. En outre, dans le cadre du Plan d'action économique, le gouvernement du Canada a créé le programme Infrastructure de loisirs du Canada (ILC), qui a investi 500 millions de dollars sur deux ans dans le but de stimuler temporairement l'économie tout en renouvelant, en modernisant et en agrandissant les infrastructures de loisirs partout au Canada. Si ces programmes ont aidé certaines collectivités à répondre aux besoins criants en matière de loisirs, les projets financés ne représentent qu'une infime proportion des infrastructures à l'échelle nationale.

En avril 2014, le gouvernement a annoncé le Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC), qui met l'accent sur la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité. Or, les projets d'immobilisations liés aux sports et aux loisirs ne correspondent pas aux catégories de financement du NFCC. Le budget fédéral comprenait également des ajustements au Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, soit l'augmentation de la contribution annuelle allouée aux provinces et aux territoires pour soutenir des projets municipaux, qui est maintenant de 2 milliards de dollars. Dans ce cas, même si les projets liés aux sports et aux loisirs sont admissibles au soutien offert par le Fonds de la taxe sur l'essence, ces projets rivaliseront avec 16 autres catégories de projets demandeurs potentiels, y compris le transport en commun, le traitement des eaux usées, le traitement de l'eau potable, les systèmes énergétiques, les ponts, les routes et les autoroutes, les aéroports, la culture et le tourisme. Tout porte à croire que de nombreuses municipalités alloueront des fonds aux projets de transport en commun ou aux égouts plutôt qu'aux piscines, aux arénas ou aux sentiers.

Les besoins de financement des immobilisations dans le secteur des parcs et des loisirs à travers le Canada appellent désespérément des investissements supplémentaires.

Examinons ces faits importants :

- Au Canada, plus de 50 % des installations de sports et de loisirs appartenant aux municipalités sont à la fin de leur vie utile et doivent être remplacées;
- Toutes les installations communautaires de sports et de loisirs qui sont au milieu de leur cycle de vie ont besoin de travaux de rénovation ou de modernisation adaptés à leur âge;
- La plupart des installations de sports et de loisirs sont porteuses d'importants montants non financés pour la préservation du capital;
- Les installations communautaires construites avant 1990 nécessitent des investissements dans leur amélioration pour protéger la sécurité des clients ou dans leur rénovation pour résoudre les problèmes relatifs aux normes des bâtiments, y compris une accessibilité accrue et une meilleure efficacité énergétique;
- De nouvelles installations sont nécessaires pour répondre aux besoins futurs liés à la croissance de la population.

Il est désormais indéniable que les personnes actives ayant un mode de vie sain placent un fardeau financier moindre sur le système de santé. Il est vrai également que l'accès à des activités de loisirs de qualité contribue à créer des collectivités plus soudées, saines et dynamiques dans les milieux urbains et ruraux. Le gouvernement fédéral a la possibilité de contribuer à la santé et à la vitalité des Canadiens en investissant dans les infrastructures si importantes pour les loisirs et les parcs. En effet, les investissements dans les milieux naturels et construits qui soutiennent les activités de sports et de loisirs sont des éléments importants dans un mélange complexe d'interventions et de stratégies visant à améliorer la qualité de vie des collectivités, ce qui permettra d'améliorer l'état de santé des Canadiens.

L'ACPL est déterminée à travailler avec le gouvernement pour créer un programme d'infrastructures équitable, efficace et adapté qui contribuera aux objectifs combinés de la Politique canadienne du sport (2012), de la Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains (2005), du Cadre national pour les loisirs (2014), du programme Connecter les Canadiens à la nature (2014), de la Déclaration sur la prévention et la promotion (2010), du cadre Freiner l'obésité juvénile (2012) et de la vision Le vieillissement en santé au Canada (2006).

Recommandation

L'ACPL demande au gouvernement fédéral de travailler en collaboration sur un mandat commun d'élaborer immédiatement un programme national spécial pour les infrastructures de sports et de loisirs afin de répondre aux besoins de réparation, de remplacement ou de réhabilitation des installations communautaires partout au Canada.

L'ACPL recommande que le budget fédéral de 2015 comprenne une enveloppe annuelle de 925 millions de dollars sur 3 ans par le gouvernement fédéral afin de travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités pour investir dans un programme d'infrastructures qui se consacre expressément à des projets de loisirs et de sports.

En 2005-2006, les besoins totaux pour la réparation et le remplacement des infrastructures sportives et récréatives appartenant aux municipalités étaient évalués à 15 milliards de dollars – et sont maintenant évalués à 17 milliards de dollars. Reconnaissant qu'il existe de nombreuses demandes importantes pour des fonds provenant de taxes, l'ACPL recherche un investissement qui se concentre exclusivement sur les besoins liés aux réparations essentielles, à l'entretien et aux adaptations nécessaires pour faire en sorte que les installations de loisirs et de sports du pays puissent demeurer en service en tant que biens publics sécuritaires et fiables. On estime que l'enveloppe de financement nécessaire pour faire face à ces éléments critiques s'élève à environ 8,5 milliards de dollars. En fonction des ententes de financement tripartites traditionnelles faisant participer les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, la contribution fédérale totale s'élèverait donc à 2,8 milliards de dollars, ou environ 925 millions de dollars par an sur la période de trois ans du programme.

Un programme spécial pour les infrastructures de sports et de loisirs permettrait :

- de renforcer la capacité des dirigeants locaux à prendre des décisions d'investissement pour améliorer et protéger la santé et la vitalité des collectivités, sans pour autant réduire le Fonds de la taxe sur l'essence pour d'autres priorités d'investissement;
- une planification stratégique à long terme de la réhabilitation et du remplacement des installations en fonction du financement sûr qu'offre un programme d'infrastructures pluriannuel;

- que les municipalités puissent explorer des solutions novatrices de financement pour de nouveaux projets en sachant que leurs besoins de réparation et de remplacement des installations peuvent être comblés par le programme;
- d'encourager les fonctionnaires municipaux à élaborer des outils d'évaluation physique et à créer des réserves de capital ou des stratégies de réinvestissement pour profiter du programme fédéral d'infrastructures.

Thèmes communs avec ceux du Comité des finances

Cette recommandation est directement liée à deux des thèmes des consultations prébudgétaires mentionnés par le Comité des finances.

Thème : Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures.

Les infrastructures de loisirs sont l'un des principaux investissements consentis dans la prospérité et la sécurité des collectivités urbaines et rurales

Le renforcement des infrastructures de sports et de loisirs renforce à son tour la santé, la vitalité et l'économie des collectivités locales. Le lien direct entre l'accès aux infrastructures de loisirs et la santé des collectivités été reconnu internationalement.

Dans plusieurs enquêtes canadiennes sur l'opinion publique au sujet des loisirs, les répondants estiment que les services de loisirs apportent une contribution importante à l'amélioration de la santé (93 %), renforcent la cohésion sociale (89 %), veillent à ce que les jeunes aient un mode de vie sain (75 %) et contribuent grandement à la réduction de la criminalité (77 %). Près de 98 % des répondants croient que les loisirs et les parcs sont des services essentiels (au même titre que la santé et l'éducation) qui profitent à la collectivité (*Enquête d'opinion publique réalisée en 2009 par Parks and Recreation Ontario et HARPER J., Public Perceptions of and Attitudes Towards Community Recreation and Parks Services in Canada, Recreation and Parks Matter, 2011*).

Bien que l'avantage économique ne soit pas le facteur principal des dépenses sociales, il n'en demeure pas moins qu'un investissement dans les infrastructures de loisirs et de sports favorisera la création d'emplois, encouragera le tourisme et fera des collectivités un endroit plus attrayant à visiter et où il fait bon vivre, apprendre et travailler.

Les loisirs peuvent aussi aider à construire des collectivités accueillantes pour les diverses cultures et les peuples autochtones. Les événements communautaires contribuent aux interactions entre voisins et au renforcement des relations qui rendent les collectivités plus fortes.

Comme nous approchons des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, un investissement significatif dans la santé de nos citoyens se traduirait par la reconquête d'un esprit communautaire sans égal.

Thème : Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation

Cette recommandation contribuera à compenser les effets néfastes et les coûts faramineux liés au mode de vie sédentaire de nombreux Canadiens. Nous avons la possibilité d'améliorer la santé globale d'une population vieillissante vulnérable en nous attaquant aux facteurs de risque évitables, dont l'inactivité physique, qui sont associés aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète et aux maladies respiratoires.

La pression exercée sur le système de soins de santé au Canada est grave, puisque nous sommes confrontés à une épidémie d'obésité et au vieillissement de la population. Cette situation continuera de s'aggraver, à moins que tous les ordres de gouvernement ne s'unissent pour offrir aux Canadiens des services accessibles de loisirs et d'activité physique.

Des preuves montrent que les services publics de loisirs et de parcs sont un facteur essentiel dans l'amélioration de la santé physique et mentale. Les expériences de loisirs comportant une activité physique permettent de maintenir un poids santé, réduisent les coûts liés aux soins de santé et ont le potentiel de réduire les comportements antisociaux. Il existe un lien direct entre le niveau d'activité physique et une offre appropriée d'installations de loisirs et de sports, de parcs et de corridors de transport actif.

Selon les recherches, les loisirs peuvent également être un outil important pour la promotion de la cohésion et de l'adaptabilité au sein des familles.

Conclusion

La recommandation proposée par l'ACPL concorde fortement avec deux des thèmes indiqués par le Comité des finances. L'inclusion d'un programme spécial pour les infrastructures communautaires de sports et de loisirs aura des répercussions tangibles et significatives sur la vie des familles dans les collectivités rurales et urbaines du Canada.

Par ailleurs, cette recommandation s'appuie directement sur les priorités du gouvernement mentionnées dans la Politique canadienne du sport (2012), la Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains (2005), le Cadre national pour les loisirs (2014), le programme Connecter les Canadiens à la nature (2014), la Déclaration sur la prévention et la promotion (2010), le cadre Freiner l'obésité juvénile (2012) et la vision Le vieillissement en santé au Canada (2006).

L'ACPL demande respectueusement l'occasion de comparaître devant le Comité des finances pour présenter plus de détails sur cette possibilité présentée au gouvernement fédéral d'investir dans la santé des citoyens et des collectivités de partout au Canada.